



Note Finances : comptes administratifs 2016 et budgets 2017

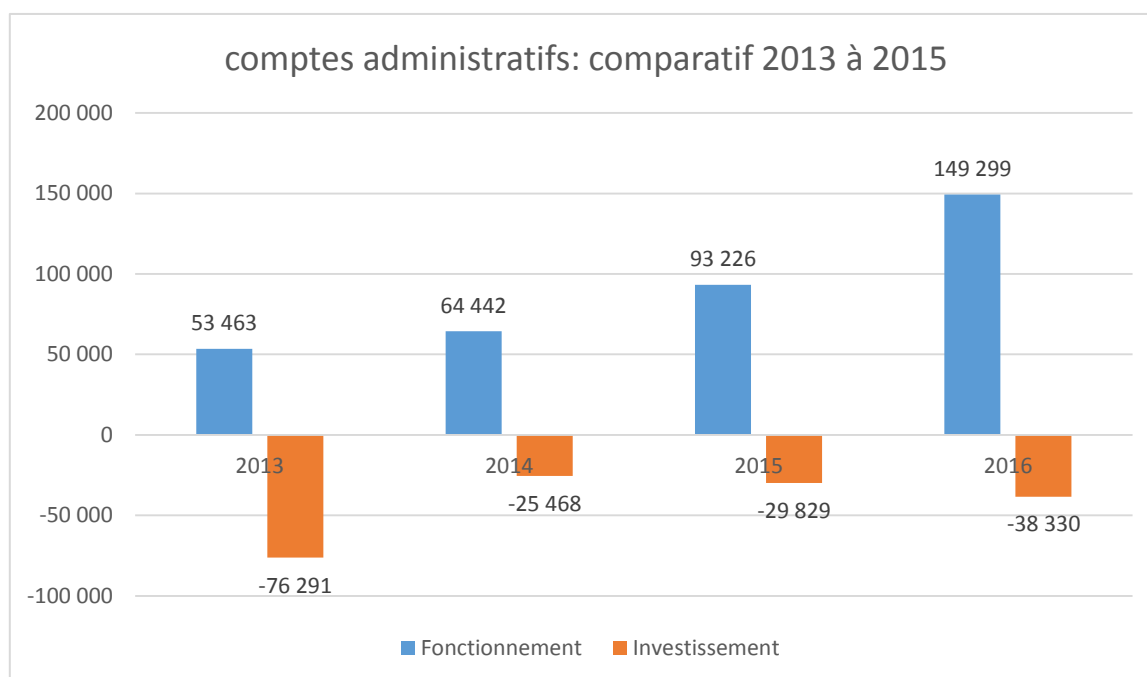
Le conseil municipal a voté les comptes administratifs 2016 et adopté les budgets 2017 lors de sa séance du 22 mars 2017 en présence de Mr Bioret, receveur municipal du centre des finances publiques de Malestroit.

Comptes administratifs 2016

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats de paiement(dépenses) et des titres de recettes de la commune sur une année.

Compte administratif commune : Fonctionnement : + 149 298.86€

Investissement : - 38 329.84€



➤ Analyse de la section de fonctionnement :

En fonctionnement, on note **une augmentation des produits (+ 23 800€)** liée à :

- Augmentation des bases d'imposition (au niveau national) : **+ 3762€**. **Les taux d'imposition communaux sont stables**
- Reversement aux communes du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal) : **14279 €** pour St Abraham soit **+2571€**
- Pour compenser les baisses des dotations de l'Etat (- **6200€** en 2016) notre commune bénéficie d'une dotation nationale de péréquation de **15 156€** (en constante augmentation depuis le plan de redressement des finances de l'Etat)
- En parallèle la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat a augmenté de **+3522€**

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont stables sur 2016 : -876€

Pour 2016, notre **capacité d'autofinancement (CAF)** double en 2016 et nous approchons de la moyenne départementale. Notre CAF nette est de 63 379€ soit 113€/habitant, la moyenne départementale étant de 130€/habitant (en 2015 nous étions à 70€/habitant)

- **Etat de la dette** : au 31.12.2016, la dette en capital est de 250 430 € soit **446€/habitant** alors que la moyenne départementale est de 647€/habitant. **Les ratios d'endettement de la commune sont désormais bien en dessous des normes maximales à ne pas dépasser.**

Compte administratif assainissement :

Exploitation : +20.11€ (2015 : -3725€)

Investissement : +14 304.12€ (2015 : - 16 081,57€) soit - 43 175.80€ en cumulé

En 2016, une subvention de 6804€ a été versée du budget de la commune au budget assainissement

Budgets 2017

Lors du vote du budget, les notifications des dotations de l'Etat n'étaient pas connues. Les prévisions budgétaires ont donc été faites sur des prévisions minimalistes.

Au vu de l'excédent de fonctionnement de 2016, les élus municipaux ont décidé pour la seconde année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition :

Taxe d'habitation : 14,32 ; Taxe foncière : 27,63 ; Taxe foncière sur le non bâti : 58,44

L'excédent de fonctionnement 2016 (+ 149 298.86€) est affecté comme suit : 18 727.84[€] en section d'investissement 2017 et 130 571€ en section de fonctionnement 2017.

Le budget de la commune est adopté en équilibre :

Section de fonctionnement : 452 111.02€ et section d'investissement : 113 035.97€

En investissement les opérations d'investissement seront les suivantes :

- Travaux de voirie : 18 200€
- Aménagement du local sanitaire du garage municipal : 6000€
- Sécurisation mezzanine et escalier garage municipal : 3000€
- Travaux de mise aux normes accessibilité aux abords de l'Eglise : 6000€
- Changement de la porte de la sacristie de l'église : 3000€
- Acquisition illuminations de Noël
- Acquisition d'un panneau d'affichage libre

Le budget assainissement :

Section de fonctionnement : 36 155€ et section d'investissement : 67 949€

Une subvention d'équilibre de 4669.89 € est prévue (du budget communal vers le budget assainissement).

Le budget lotissement Le Vallet :

Section de fonctionnement : 284 605€ et section d'investissement : 260 000€